



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CLARIFIONS.....

L'Association du Personnel a lancé une collecte sur le site pour aider une personne d'une entreprise à passer un mauvais cap.

Cette personne a été licenciée à dater du 31 janvier 1988 après un préavis sur lequel d'ailleurs elle a recouru au Tribunal des Prud'hommes car le délai légal ne semble pas respecté.

Dans le cadre des accords entre la France et la Suisse, une personne travaillant dans une Société Suisse et résidant en France, qui perd totalement son emploi, est prise en charge par la Caisse de Chômage française.

C'est ainsi que M. Monchalin s'est trouvé sans travail avec des indemnités égales à environ 900,00 FF / semaine.

Monsieur Monchalin "grutier ou pontier" de son état a un nouveau contrat de travail à compter du 5 avril prochain et cela pour 6 mois renouvelable, comme "aide géomètre" sur le site.

Malgré cela nous avons jugé bon d'engager cette collecte pour aider cette personne à faire face aux événements difficiles qu'elle vit actuellement.

Nous avons aussi voulu éclairer les problèmes auxquels mène la politique du "tout travail au coût le moins disant" quand les personnes concernées n'ont pas de permis de travail pour le Canton de Genève où l'entreprise a le siège.

* * *

A CLARIFICATION....

The Staff Association organized a collection on the site to help an employee of a service contract firm over a difficult period.

He was sacked with effect from 31 January 1988 after a period of notice.

He appealed to the Tribunal des Prud'hommes against this since the minimum legal period of notice was apparently not observed.

In the framework of the Agreements between France and Switzerland, anyone who lives in France and is employed by a Swiss firm and who is then made redundant, is entitled to receive French unemployment benefit.

This was Mr. Monchalin's case who found himself out of work, and entitled to benefits amounting to only about 900 FF per week.

He is a crane driver by trade and will start a new job from 5 April 1988 as a surveyor's assistant on the CERN site. The job is for 6 months though may be extended.

Given these facts, we thought it right to organize the collection to help J.P. Monchalin in his present difficult situation.

We also wanted to show the problems that arise from a policy of giving all work to the cheapest bidder, especially when the staff employed do not have a work permit for the Canton of Geneva where their employer is located.

* * *

POUR INFORMATION

JARDIN D'ENFANTS

2 postes de Jardinières d'Enfants sont à pourvoir au Jardin d'Enfants situé sur le site du CERN, pour l'année scolaire 1988-1989.

Durée du contrat : 1 an
Période d'essai : 3 mois
Horaire de travail : 25 heures par semaine
Diplôme de Jardinière d'Enfants
Expérience souhaitée
Permis de travail valide exigé
Une 2ème langue européenne est souhaitée.

Veuillez adresser votre curriculum vitae détaillé au
Secrétariat de l'Association du Personnel - CERN.
Claudine BALEUR

Date limite de dépôt de candidature : **15 avril 1988**

Collège International de Ferney-Voltaire Club Informatique

Devant l'enthousiasme des premiers élèves ayant participé au plan "Informatique Pour Tous" dans le primaire, les cinq bénévoles animant le club entre 12h30 et 13h30, certains depuis trois ans, sont débordés.

Essentiellement dirigé vers l'initiation au BASIC, mais parfois aussi au LOGO, le club peut disposer de 25 Thompson MO5, regroupés en deux Nano-Réseaux, et de 8 Apple II. Nous allons démarrer prochainement une initiation à la "Robotique" avec un interface sur MO5.

Pour alléger les contraintes sur les animateurs et pour mieux encadrer les élèves, nous essayons de prévoir deux animateurs par séance. Il est possible de déjeuner au Collège.

Nous cherchons des volontaires pour participer avec nous à cette expérience sympathique et enrichissante. Vous êtes conviés à venir assister à une séance du Club sans engagement de votre part.

L.Baumard(4257), T.Goiffon(2147), J.P.Porte(5421)
A.Renoux(6317), H.Thoumyre(6203)